

## Délimitation des prestations (contrat d'entreprise ou honoraires convenus)

Prestation, activité, tâche	Responsable / prestataire CVCS				Remarques
	Projeteur spécialisé	Installateur	Fournisseur	Mandant	
Organiser le contrôle final de l'installation					
Effectuer le contrôle final de l'installation					
Calendrier pour la phase 53					
Plan du déroulement et étapes de travail pour la phase 53					
Organiser les contrôles de fonctionnement					
Effectuer les contrôles de fonctionnement					
Etablir un procès-verbal des contrôles de fonctionnement					
Organiser les mises en exploitation					
Effectuer les mises en exploitation					
Etablir un procès-verbal des mises en exploitation					
Organiser les mises en service					
Effectuer les mises en service					
Etablir un procès-verbal des mises en service					
Elaborer le projet de documentation pour l'exploitation et l'entretien					
Contrôler le projet de documentation pour l'exploitation et l'entretien					
Mettre à disposition les plans d'exécution corrigés pour le projeteur					
Mettre à jour et mettre à disposition les plans de révision					
Remettre les plans de révision mis à jour					
Annoncer l'installation pour réception (avis d'achèvement)					

R Responsable (direction)    C Coresponsable    P Participation

## Délimitation des prestations (contrat d'entreprise ou honoraires convenus) (Suite)

Prestation, activité, tâche	Responsable / prestataire CVCS				Remarques
	Projeteur spécialisé	Installateur	Fournisseur	Mandant	
Annoncer l'installation auprès des autorités					
Etablir la documentation définitive pour l'exploitation et l'entretien					
Contrôler la documentation définitive pour l'exploitation et l'entretien					
Organiser les réceptions par les autorités compétentes					
Réceptions par les autorités compétentes					
Réception protection incendie par les autorités compétentes					
Organiser les tests intégraux					
Effectuer les tests intégraux					
Etablir un procès-verbal des tests intégraux					
Organiser les instructions d'exploitation					
Donner une seule fois les instructions d'exploitation					
Organiser la réception					
Effectuer la réception					
Etablir un procès-verbal de la réception					
Eliminer les défauts restants					
Etablir le décompte final et l'envoyer pour contrôle					
Contrôler le décompte final					
Constater et annoncer les défauts de garantie					

R Responsable (direction)    C Coresponsable    P Participation

## **Définition des rôles**

### **Projeteur**

Le projeteur (architecte ou ingénieur) assume les prestations d'étude conceptuelle, fonctionnelle et constructive relevant de sa discipline. En général, il prend aussi en charge des tâches de direction des travaux.

### **Projeteur spécialisé**

Projeteur mandaté pour les domaines chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou enveloppe du bâtiment. Le projeteur spécialisé ne se charge pas de la direction générale du projet.

### **Installateur/entrepreneur**

Installateur (entrepreneur) mandaté pour les domaines chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou enveloppe du bâtiment.

### **Fournisseur**

Fournisseur d'appareils mandaté par l'entrepreneur.

### **Mandant**

Le mandant est le décideur suprême d'un projet de construction. Il peut être propriétaire et/ou investisseur. C'est lui qui est le requérant dans les procédures d'autorisation nécessaires.

Le mandant peut être représenté par un tiers (architecte, entrepreneur général, direction des travaux, entrepreneur) vis-à-vis du ou des prestataires directement subordonnés (mandataires).